

Un homme ! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-t-il, cet homme ? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité ? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez garde ! prenez garde à qui vous remettrez vos pouvoirs ! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en Angleterre ; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque ; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation.*)

SUR LA PRÉSIDENTE

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 octobre 1848.

L'Assemblée constituante était appelée à décider si ce serait la Chambre ou le pays qui nommerait le président de la République. M. de Lamartine posa énergiquement la question à la tribune. Son discours l'emporta et fit prévaloir l'élection par le peuple.

MESSIEURS,

Indépendamment du péril de parler dans une question où les esprits flottent dans une indécision que nous avons tous comprise par la nôtre, il n'y a rien de si pénible, pour un orateur, que d'admirer, que d'apprécier ce qu'il vient combattre. (*Agitation.*)

PLUSIEURS VOIX. On n'entend pas.

M. DE LAMARTINE. Je reprends, Messieurs : je disais qu'indépendamment de l'émotion qu'éprouvait un orateur, un homme politique, au moment de se prononcer sur une des questions les plus flottantes, les plus indécises dans l'opinion de son pays et un moment dans la sienne propre, il y avait quelque chose de pénible, particulièrement pour

l'orateur, à venir combattre des adversaires dont il avait profondément apprécié les motifs et admiré hier et aujourd'hui le talent. Telle est cependant ma situation. C'est là le sentiment que j'ai éprouvé et que j'éprouve en montant à cette tribune.

La plupart des orateurs entendus hier et aujourd'hui, Messieurs, ont confondu en une seule et même discussion ce que j'aurais voulu séparer, les cinq articles du chapitre en discussion devant l'Assemblée nationale ; je serai forcé, quoique très-sommairement, vu l'heure et les dispositions de l'Assemblée, de les suivre un moment dans les différentes spécialités de leur argumentation.

Il s'est agi et il s'agit dans cette discussion, depuis deux jours, non-seulement de déterminer si le président de la République sera nommé par l'Assemblée nationale ou par le pays ; mais il s'agit encore, vous l'avez entendu il n'y a qu'un instant, de savoir si la République aura un président, ou si elle n'aura que des conseils, des comités de salut public, de sûreté générale, de recherches, comme nos premières assemblées révolutionnaires.

Il s'agit de savoir quels seront la forme, la durée, le mode de cette présidence ; si elle sera à une ou à plusieurs têtes, si elle sera annuelle ou quinquennale, ou seulement si elle sera, comme le pouvoir temporaire et transitoire que vous avez institué jusqu'ici, et comme le demandait tout à l'heure l'honorable membre auquel je répons, un pouvoir investi de toute votre force, de toute votre majesté, mais un pouvoir temporaire, transitoire, et manquant par là même, selon moi, des conditions de fixité nécessaires dans ce moment-ci à notre pays pour que, sous la révolution, il découvre un gouvernement.

Messieurs, quant à la question de savoir si la présidence sera un des modes d'organisation de la République, si la République aura un président ou n'en aura pas, je ne répondrai qu'un seul mot.

J'ouvrirai l'histoire de toutes les assemblées, et spéciale-

ment des assemblées françaises qui avaient accepté, dans des conditions normales alors, mais qui seraient tout à fait irrégulières aujourd'hui, ce mode de constitution ; je vous montrerai cette distinction de fonctions, car je ne me sers pas du mot de division des pouvoirs (il ne s'applique plus à rien) ; la division des pouvoirs ne s'applique plus en quoi que ce soit à notre mode de gouvernement essentiellement unitaire, et où la souveraineté indivisible, comme l'Assemblée nationale, repose tout entière en nous, parce que nous sommes nous-mêmes l'expression unitaire du peuple tout entier. Mais, Messieurs, je vous montrerai le long Parlement et la Convention, prenant ce mode de gouvernement qu'on osait vous conseiller tout à l'heure, réunissant, non pas seulement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, mais réunissant ou tenant, du moins sous leurs mains, le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, qui seul, dans une telle forme de gouvernement ou plutôt de tyrannie, peut compléter le gouvernement unitaire d'une assemblée, et je vous dirai : Si vous voulez entrer dans ce mode de gouvernement, si vous pensez que les circonstances dans lesquelles se trouve la patrie exigent cette intensité terrible de forces qui s'élèvent, non pas comme un appel, mais comme un épouvantail dans notre histoire, pour nous écarter de ce système ; si vous le voulez, ayez la logique tout entière de votre pensée, ne confondez pas seulement en vous le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, confondez aussi le pouvoir judiciaire, et alors rappelez-vous de votre vrai nom, appelez-vous la Terreur ! (*Vive sensation et approbation à droite.*)

Vous ne le voulez pas, le pays en a horreur, la situation ne le commande pas ; écartons donc cette argumentation. (*Très-bien !*)

Je dirai très-peu de choses de plus sur un autre mode de gouvernement qu'on vous conseillait indirectement hier, celui de l'absence même d'unité dans votre pouvoir exécutif sous votre main, celui des comités, celui de ces

gouvernements irresponsables, de ces gouvernements les plus terribles; savez-vous pourquoi? Parce qu'ils sont anonymes, parce que, étant anonymes, la responsabilité s'y égare, non-seulement dans le temps, mais dans l'histoire, et que pour nous, qui avons lu et écrit l'histoire de cette époque, si récente cependant, pour nous, la responsabilité s'égaré tellement sur les noms, entre les personnes, qu'à cinquante-cinq ans de date il nous est impossible de renvoyer souvent la rémunération ou de reconnaissance ou d'horreur à tel ou tel nom de notre histoire, et que nous ne savons pas à qui, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Robespierre ou de Danton, nous devons renvoyer la responsabilité de telle ou telle mesure de cette forme de gouvernement qu'on ose vous conseiller. (*Très-bien.*)

Mais d'ailleurs, à côté de cette violence, qui est pour ainsi dire commandée par cette forme de gouvernement, il y un autre inconvénient qui paraît bien incompatible avec celui-là, et qui cependant l'accompagne presque toujours. Cet inconvénient des gouvernements à plusieurs têtes, des gouvernements par comités, des gouvernements par conseils, c'est la faiblesse; la faiblesse, car, par une suite naturelle de ce frottement des convictions, des volontés des individus dans les gouvernements de cette nature, savez-vous de quoi se compose le gouvernement? Il se compose d'une moyenne, il se compose de concessions réciproques, de lenteurs, d'atermoiements. Or, les gouvernements de moyennes et de concessions ne sont pas ceux qui conviennent aux grandes nations, aux grandes époques, aux grandes crises dans lesquelles nous nous trouvons; les époques énergiques ne veulent pas de moyenne de gouvernement, elles veulent un pouvoir à leur image. (*Très-bien! très-bien!*)

Maintenant je passe au fond de la question même, à celle qui avait le plus spécialement préoccupé ma pensée hier et depuis quelques jours, à la forme de nomination du président de la République ou par vous ou par le pays.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt, avec une sincère et consciencieuse anxiété, hier, l'éloquent orateur qui pendant près de deux heures a feuilleté pour ainsi dire page à page tous les enseignements de l'histoire et de la politique sur cette grande et difficile question; je parle de l'honorable M. Parieu.

Ces considérations ne m'étaient pas nouvelles; et moi aussi, j'avais lu, j'avais étudié, depuis cette incertitude qui pèse sur notre intelligence, j'avais lu en différents textes de constitutions ces différents modes d'élection du chef, du président, du modérateur de la République, chez les diverses nations qui ont fait reculer la monarchie devant la forme définitive de la liberté, devant la République. J'ai vu les États-Unis, les républiques américaines, Venise, Gênes, les formes mêmes du gouvernement dans les conclaves, d'où sortent ces grands chefs de la république catholique. J'ai étudié, dans notre propre histoire, le système de 1793, avec ses vingt-cinq membres qui devaient former le Conseil de la République. J'ai la constitution de l'an III; j'ai vu ce mécanisme combiné par lequel une première candidature dans les départements portait cinq noms, présentait ensuite le nombre de vingt-cinq au Conseil des Anciens par le Conseil des Cinq-Cents. Je me suis efforcé de me rendre compte des motifs de ces différentes compositions, de ces différentes combinaisons de l'élection aux différentes époques de notre histoire et de celles des nations qui nous avoisinent.

Eh bien! je le déclare avec franchise, je n'ai trouvé là, pour nous, la lumière, l'évidence, l'applicabilité d'aucun grand principe général qui ait suffi pour éclairer ma conscience et mon intelligence. L'honorable M. Parieu vous citait hier l'exemple des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de la Hollande, qui font nommer au second degré, au troisième degré dans une de ces républiques, le président chargé du gouvernement du pays.

Mais que l'honorable M. Parieu me permette de lui faire

une observation qui me frappait en écoutant ses paroles, c'est que ces exemples s'appliquent aussi mal aux institutions qu'il s'agit de fonder pour nous et chez nous, qu'ils s'appliquaient l'autre jour, dans la discussion de l'assemblée unique, à la question qui s'agitait ici.

Les États-Unis nomment à deux degrés, la Hollande nommait à deux degrés, la Suisse nomme à plusieurs degrés; pourquoi? Parce que ces trois pays sont des États fédératifs; parce qu'avant que l'unité fédérale, qui est la seule représentée dans la nomination du pouvoir suprême qui correspond à la fédération tout entière, avant que ces unités fédérales viennent porter leur suffrage pour consacrer le droit présidentiel du chef de la République, il faut qu'elles s'entendent avec elles-mêmes; parce que, en un mot, elles représentent non pas une volonté individuelle, mais la volonté de chaque membre de la fédération.

Voilà le secret de ces trois modes; ces républiques ont ou avaient ces natures particulières de pouvoir: les États-Unis avaient fait alliance avec l'Océan, la Suisse avec ses montagnes, la Hollande avec ses marais; un pouvoir fort leur était moins nécessaire.

Mais, Messieurs, il ne vous échappe pas que la France n'a rien, n'a rien eu, n'aura rien, ne veut rien avoir de comparable, dans sa constitution sociale et nationale, à ces fédérations qu'on nous cite sans cesse en exemple, sans avoir compris leur nature et leur nécessité.

Messieurs, je suis tenté de laisser toutes ces considérations secondaires, scientifiques pour ainsi dire; je suis tenté, dis-je, de négliger toutes ces considérations historiques, accessoires à la question qui nous occupe, intempestives, tardives, arrivant trop tard à cette tribune aujourd'hui, et d'entrer tout de suite et à fond dans les motifs secrets, dans les raisons consciencieuses qui nous préoccupent, nous agitent et nous passionnent saintement, je le dis, car je n'ai pas vu, depuis que l'Assemblée nationale est réunie, de symptôme d'un autre esprit que celui d'un es-

prit d'examen consciencieux, patriotique dans ses délibérations; pas l'ombre de factions n'a pesé sur les esprits de cette Assemblée. Je le dis sans la flatter, comme je le sens, comme je le pense. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! je suis tenté, dis-je, à cause de cela même et par l'audace que donne à une conscience comme la mienne l'harmonie avec vos propres consciences à vous, l'audace de parler cœur à cœur, ouvertement, devant vous et devant le pays, des motifs qui, pour les uns ou pour les autres, vont peser tout à l'heure dans le vote que nous allons porter, en pesant d'avance votre boule dans votre main!

Si la question n'était que dans la question; s'il ne s'agissait véritablement que de déterminer telle ou telle combinaison mécanique d'où doit sortir, pour ainsi dire, ou par une seule explosion de votes, ou par une filière successive de suffrages se fortifiant, s'amointrissant, s'épurant les uns les autres, le vote du président, mon Dieu! cela serait bientôt fait; il n'y aurait pas de logique là contre la logique; nous nous dirions: Le peuple, dans notre constitution de Février, est un peuple seul et unitairement souverain; c'est donc de son sein, c'est du sein de cette souveraineté unique, et toujours debout dans le peuple, que doit sortir, non pas comme vous le disait hier M. Parieu, cette division des pouvoirs, je répudie encore une fois ce terme, mais cette distinction des fonctions de la souveraineté nationale. Voilà la logique.

Nous, nous disions: Ce peuple, cette démocratie dont on parlait tout à l'heure avec une si juste inquiétude, elle est jalouse, c'est sa nature; elle est ombrageuse, elle est susceptible; elle est inquiète et jalouse d'autant plus, Messieurs, qu'elle n'a pas encore un long règne derrière pour la rassurer sur ses inquiétudes et sur ses préoccupations. (*Assentiment marqué.*)

Eh bien! dans cet état de votre démocratie, car il est certain qu'elle envisage chacun de vos actes et jusqu'à vos arrière-pensées, celles du moins qu'elle vous suppose, avec

cette inquiétude et cette jalousie qui font le fond de la nature démocratique, qu'y a-t-il à faire ? Lui donner largement, amplement, sincèrement, sans lui rien retenir, son droit tout entier. (*Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé.*)

Nous nous dirons de plus, et c'est là, je demande à l'Assemblée la permission de m'y arrêter une demi-minute, c'est là une des considérations qui, pour moi, ont le plus influé sur ma résolution, nous nous dirons : Dans les républiques, quelle est la force ? où est la force ? où la puise-t-on ? par quel signe la marque-t-on sur le front des pouvoirs, des institutions et des hommes ? Le pouvoir, dans les républiques, est dans la popularité, ou il n'est nulle part. (*Très-bien !*)

Tant que l'Assemblée nationale est la popularité vivante du pays, non pas cette popularité mobile que le matin apporte et que le soir emporte, mais cette popularité du bon sens, de la réflexion et de la conscience, qui accumule lentement, sur tous les noms des représentants dont cette grande Assemblée se compose, le signe de l'assentiment, le mandat de la confiance, la force du pays ; c'est de cette popularité que je parle ; eh bien ! cette popularité, elle est à elle seule, soyez-en sûrs, elle est le pouvoir tout entier. (*Très-bien ! très-bien !*)

Supposez maintenant que, comme il arrive dans toutes les choses humaines, et comme il est arrivé surtout dans les premières périodes et dans les périodes encore révolutionnaires des institutions, cette popularité s'évanouisse peu à peu, qu'elle s'use par les mois, par les jours, les années, par les refus quelquefois courageux et énergiques, qu'une Assemblée nationale doit savoir faire au sentiment mal éclairé du peuple ; supposez que cette popularité s'éloigne et se sépare d'elle ; elle s'éloigne et se sépare en même temps des deux pouvoirs, des deux fonctions ; en abandonnant l'Assemblée nationale pour un temps, elle abandonne aussi le pouvoir exécutif. Je vous le demande,

dans quel abîme n'êtes-vous pas précipités ! et votre pouvoir constitué ne s'anéantit-il pas au même instant aux yeux du peuple ! (*Profonde sensation.*)

Voilà, je le répète, une des considérations qui m'ont le plus vivement frappé. Je me suis posé devant les yeux le problème de cette lacune de popularité honnête et consciencieuse de l'Assemblée ; je me suis dit : Voilà un président, il a été appelé par l'Assemblée nationale, il est le favori, passez-moi le mot, il est le favori du parlement aux yeux du peuple. (*Murmures d'approbation.*)

Je retire l'expression si elle blesse... (*Du tout ! du tout ! — Très-bien ! très-bien !*)

Je me suis mis souvent dans ma pensée, vous disais-je, en face de cette situation qui peut arriver, qui doit arriver, car tout arrive dans la mobilité des choses, des hommes et des temps où nous sommes ; je me suis mis en face d'une assemblée nationale ayant perdu momentanément sa popularité, et par conséquent sa force dans le pays, et d'un président sorti exclusivement du sein des suffrages de l'Assemblée nationale, d'un favori, pour répéter le mot, puisqu'il ne vous a pas choqués, d'un favori du parlement, au lieu d'un élu du peuple, perdant par cela même sa popularité ; pourquoi ? Parce qu'émané de l'Assemblée nationale, la popularité qui entoure l'Assemblée nationale est la sienne propre, et parce que, un moment, l'impopularité qui viendrait affaiblir, ternir cette Assemblée nationale, réagirait jusque sur lui, et qu'ainsi que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, plus en contact avec le peuple, en contact de tous les jours, et par conséquent à qui la popularité est plus nécessaire qu'à tous les autres pouvoirs, le pouvoir exécutif serait atteint de la même impopularité ; tout périrait ou du moins tout s'éclipserait à la fois dans le prestige des deux pouvoirs, trop enchaînés l'un à l'autre, puisque l'un sortirait de l'autre. (*Très-bien !*)

Oui, tout serait anéanti, tout disparaîtrait à la fois dans

cette lacune de force, de popularité et de pouvoir. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Nous nous dirions enfin, et je finis par là cette énumération, nous nous dirions enfin : Dans toute constitution, mais je ne dis pas seulement dans toute constitution politique, dans toute constitution naturelle, si j'osais remonter aux exemples trop physiologiques, quoique très-spirituels, qui ont été apportés à cette tribune par mon remarquable adversaire M. Félix Pyat; dans toute constitution, tout pouvoir propre doit avoir sa prérogative. Ce qui est vrai d'un pouvoir propre est vrai aussi d'une grande fonction de gouvernement, qui, bien que ne s'élevant pas, dans votre pensée comme dans la mienne, à cette souveraineté de pouvoir que vous réservez avec raison au peuple, s'élève cependant à l'exercice même de cette souveraineté dans ses fonctions les plus augustes et les plus difficiles. Il faut une prérogative à chacun de ces pouvoirs; vous avez la vôtre, vous l'avez dans l'élection universelle du pays qui vous investit, pour ainsi dire, de la personnalité même de cette grande nation que vous résumez ici dans cette enceinte.

Mais ce pouvoir exécutif que vous devez et que vous voulez créer, non pas pour lui léguer une part de votre souveraineté, mais pour lui en confier l'exercice distinct, spécial et responsable surtout, et c'est là ce qui le rend par-dessus tout un pouvoir distinct et nécessaire, ce pouvoir responsable, vous devez vouloir qu'il ait aussi sa prérogative dans le pays comme vous l'avez vous-mêmes, sans quoi cette qualité de subordonné du pouvoir législatif, qu'on osait revendiquer pour lui tout à l'heure, ne serait qu'une trop triste et trop faible réalité devant l'impuissance de ses fonctions; ce ne serait plus un ressort dans votre constitution, ce serait une aiguille destinée seulement à marquer l'heure de vos volontés ou de vos caprices sur le cadran de votre constitution. (*Très-bien! — Longs murmures d'approbation.*)

Je continue :

Puisque tous ces motifs que je viens d'énumérer rapidement devant l'Assemblée n'éprouvent aucune contradiction dans cette enceinte (*A gauche : Si! si!*)... ils n'en ont pas éprouvé jusqu'à présent, ils en éprouveront tout à l'heure à cette tribune. Mais puisque ces motifs, dis-je, ne provoquent aucune opposition d'instinct, de clameur publique, c'est celle dont je voulais parler dans cette enceinte, puisqu'ils sont à un certain degré d'évidence et de palpabilité pour tous les esprits, il y a donc un autre motif, et c'est là que j'en veux venir! il y a donc une autre raison de cette hésitation prolongée, de cette hésitation malade qui travaille depuis quelques mois, depuis quelques jours, non seulement l'opinion publique, mais ceux mêmes qui sont chargés, comme vous, de fixer cette opinion publique par un vote dans la constitution. Eh bien! M. Parieu le disait hier avec franchise, et je l'en remercie; sans lui, je n'aurais pas eu l'audace d'aborder franchement cette partie de la discussion, si difficile, parce qu'elle est presque personnelle; M. Parieu vous disait :

Vous allez faire la revue des grands partis qui peuvent diviser momentanément les opinions sur le territoire de la France; vous allez faire le grand recensement, il a presque dit le grand recrutement, ou il l'a dit du moins dans la fin de sa phrase et de son discours, vous allez faire le grand recensement de tous les partis antirépublicains, de tous les partis surannés, estimables quoique surannés, qu'un sentiment honorable enchaîne encore à des convictions sincères, mais de tous ces partis qui, selon moi, qui, selon vous, mon Dieu! qui, selon eux-mêmes, dans la partie sérieuse et intelligente qui les compose, n'ont plus de rôle à jouer dans la politique de ce pays. (*Approbation.*)

Vous allez faire leur recensement, vous allez réunir d'un côté les légitimistes sous le nom d'Henri V, de l'autre les partisans de la monarchie de Juillet à peine exilée par le malheur, ou plutôt par la faute de nos institutions et les conseils d'une mauvaise politique. N'accusons pas le mal-

heur, et laissons à chacun sa responsabilité ! (*Très-bien !*)

Vous allez faire le recensement de tous les partis, et ne tremblez-vous pas, ajoutait l'orateur courageux, ne tremblez-vous pas du nombre de ces suffrages qui vont déclarer à la République autant d'inimitiés acharnées qu'il y aura de votes dans l'urne du scrutin pour la présidence ?

Je dirai à M. Pərieu que la France et moi nous avons à cet égard plus d'impassibilité, je ne dirai pas plus de courage que lui ; je lui dirai que ce serait, selon moi, une chose ridicule à la République française et à l'Assemblée qui la représente, de se préoccuper de quelques suffrages égarés sur des noms d'hommes qui ont perdu la qualité légale de citoyens aux candidatures de la République... Mais je le dis avec certitude, et je suis convaincu que je ne serai au dehors démenti par aucun des partisans sérieux de ces dynasties (*Mouvement*) ; je dis que les représentants de ces dynasties éteintes, errantes aujourd'hui sur la terre étrangère, regarderaient, non pas comme un triomphe, mais comme une abdication, une seconde abdication de leur naissance, de leur nature, de leurs droits divins et primordiaux, de venir briguer, quoi ? quelques voix à une candidature pour un pouvoir précaire, emprunté pendant un an, pendant deux ans, pendant trois ans, sur la République, sur le territoire de cette France... (*Interruption. — Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, je ne crains pas de le dire, vous calomniez ces pouvoirs déchus. Ils ne voudraient pas remonter par de tels degrés. (*Très-bien !*)

Messieurs, votre interruption a coupé ma pensée par le milieu ; je vous demande la permission de l'achever.

Je disais que ce que votre bon sens déclare impossible dans le représentant de la légitimité absent, le bon sens public, la simple réflexion le déclare plus impossible encore pour la dynastie illégitime de Juillet. (*Très-bien !*)

Quoi ! ce pouvoir monarchique qui est tombé, qui s'est affaissé de lui-même, il y a six mois, au milieu de toutes

les forces constituées de la représentation nationale, de l'administration et de l'armée ; ce pouvoir qui s'est ainsi dérobé à la France, il tenterait, six mois après, de rentrer caché dans l'urne d'un scrutin ! Quelle pitié ! C'est impossible, ce qui est ridicule n'est pas possible en France. (*Très-bien ! — Longue agitation.*)

Mais si cela est impossible pour les deux dynasties que j'ai citées, cela est-il plus possible pour une autre ? Car, si vous le déclarez improbable, ridicule, impossible pour les deux dynasties dont je vous parle, vous pensez donc à une autre ? Vous avez donc un autre motif d'hésitation dans vos pensées ? Osez le dire, dites tout. Le pays doit tout entendre ; c'est l'esprit de la République, elle n'a peur de rien.

Eh bien ! Messieurs, je veux soulever, moi, autant qu'il est en moi, le poids secret qui pèse sur la pensée et sur la conscience de l'Assemblée nationale et du public dans cette question. Et ne craignez rien à cet égard, je le ferai avec autant de convenance que nous devons apporter d'impassibilité, de courage ici, quand il s'agit d'un grand, du plus grand de tous nos intérêts publics.

A une autre époque, Messieurs, lorsqu'il nous a paru qu'il y avait incompatibilité actuelle, présente, immédiate, entre la fondation et la sécurité de la République et des noms d'individus dont le seul crime, ne l'oubliez pas, c'est trop de gloire... (*Rumeurs.*)

PLUSIEURS MEMBRES. — De gloire héréditaire.

Je supplierai mes honorables collègues de modérer, en faveur de l'orateur et d'une voix fatiguée, ces interruptions, non pas seulement parce qu'elles brisent la parole, mais parce qu'elles brisent aussi la pensée, et qu'elles m'exposent ainsi à vous présenter des considérations moins dignes de vous. (*Écoutez ! écoutez !*)

Je disais, et si vous m'aviez laissé achever, vous seriez convenus que mon expression était exacte, que, quand nous nous étions préoccupés du danger que des noms d'in-

dividus dont le péril, le crime, si vous le voulez, n'est qu'un trop éclatant reflet de gloire sur le pays, nous n'avons pas hésité, nous avons apporté ici, non pas un acte sévère, il n'en sortira jamais de cette main, non pas une mesure acerbe, mais une mesure de précaution et de prudence, un ajournement de quelques mois à la plénitude de la jouissance des droits de citoyen français pour cette famille.

Ces temps sont changés. Vous, représentants de la France, vous, partie intéressée plus que nous, vous en avez décidé autrement, et je m'incline devant la sagesse et devant la prudence dont vous avez peut-être fait preuve contre moi-même dans cette occasion. Vous aviez le droit de le faire, d'être magnanimes, vous ! Nous n'avions pas ce droit, nous ; nous étions placés en sentinelles avancées pour couvrir la République, et vous-mêmes, et notre pays, contre toutes les éventualités, même chimériques, de dangers qui pouvaient inquiéter la République. Nous l'avons fait. Vous avez fait autrement ; vous avez rendu tous les droits, la patrie, tous les titres, non-seulement de citoyens, mais de représentants, le droit commun de la souveraineté nationale, aux membres de cette famille. Je n'ai rien à vous dire ; je m'incline, et aucune parole, je le répète, ne sortira de ma bouche sans être empreinte du respect que je dois et à votre décision et à ces noms.

Voilà cependant ce qui préoccupe en ce moment la pensée de l'Assemblée, c'est l'éventualité qu'un fanatisme posthume du pays ne se trompe de date, de temps, de jour, et ne porte à l'image de ce grand nom, ne porte aux héritiers, je ne dirai pas de la gloire, car la gloire qui donne l'immortalité ne donne pas, malheureusement, de droits au partage de l'héritage ; ce qui vous préoccupe, dis-je, c'est la peur que cet éclat, si naturellement fascinateur pour les yeux d'un grand peuple militaire, n'entraîne la nation dans ce que vous pourriez considérer ou dans ce que je considérerais peut-être moi-même, à tort, comme une erreur et comme un danger du pays.

Eh bien ! je me suis dit : Ce danger est-il probable ? Je ne le nierai pas, je n'ai à cet égard ni négation ni affirmation ; je ne sais pas lire, pas plus que vous, dans les ténèbres de notre avenir ; mais cependant je puis me dire que la réflexion est une des forces humaines dans un pays aussi sensé et aussi profondément intelligent que notre pays ; que, pour arriver à des usurpations du genre de celle qu'on pourrait craindre, non pas des hommes, je le répète... je respecte leur patriotisme et leur conscience, et je suis convaincu, comme ils l'ont dit eux-mêmes à cette tribune, car je crois à la parole des honnêtes gens, je suis convaincu qu'aucune pensée d'usurpation de cette nature n'approchera jamais d'eux-mêmes... Mais je parle de leurs partis, de ces petits groupes d'hommes intéressés qui s'agitent toujours autour des ambitions supposées, quoique non existantes, et de ceux qui exploitent au profit des factions la plus grande mémoire, la gloire la plus éclatante de notre pays. Eh bien ! je dis que ces hommes seraient promptement, inévitablement trompés dans leurs espérances ; je dis que, pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant... (*Vive approbation. — Sensation prolongée.*)

Je disais, Citoyens, que pour motiver, pour nourrir des pensées de cette nature dans ces groupes d'hommes, que je ne voudrais pas même qualifier du nom de faction dans le pays, il fallait autre chose que des réminiscences et des ambitions, qu'il fallait des années de terreur en arrière et des Marengo en avant. Nous n'avons ni des années de terreur en arrière, ni des Marengo en avant. Tranquillisons-nous donc, et réfléchissons de sang-froid, indépendamment de toute considération dynastique ou personnelle, à la grave question dont nous sommes en ce moment occupés.

Messieurs, quel est le véritable danger, danger législatif, constitutif, de la loi qu'on vous propose de porter ou de ne pas porter dans notre constitution ? quel est le vrai danger